

CONDITIONS GENERALES DE VENTE - CAMPING DE L'AIGRETTE

La réservation d'un séjour en emplacement, en tipi, en tente prospecteur, en yourte, en mobil-home, en cottage ou en caravane implique obligatoirement l'acceptation des conditions générales de vente par les parties contractantes. Le délai de rétractation est exclu desdites conditions générales de vente.

1. Réservation – Location – Séjour

La location est définitive dès sa confirmation par le Camping de l'Aigrette. Celle-ci est donnée dans la limite des disponibilités, à réception de l'acompte de 25 % du total du séjour pour une réservation à plus de 30 jours précédant la date de votre arrivée (l'acompte sera identique au montant du séjour si ce dernier est inférieur ou égal à 30 €) ou du règlement total du séjour pour une réservation dans les 30 jours précédant la date de votre arrivée et vaut engagement de location.

Le non-respect de ce délai de règlement du solde pourra être considéré comme une annulation de la part du souscripteur, qui encourra, de ce fait, les conditions d'annulation selon le paragraphe 5.

Le paiement pourra s'effectuer depuis le module de réservation internet « Sydevnet » par carte bancaire (transaction éventuelle par téléphone) ou, par espèces, chèque bancaire, chèques vacances, virement bancaire, prélèvement bancaire. Le fait de nous confirmer votre réservation en nous communiquant les numéros de votre carte bancaire équivaut à la validation et à l'acceptation des présentes conditions générales de vente. La taxe de séjour de 0,50 € par nuit et par personne de 18 ans et plus, incluse dans le tarif total du dossier de réservation est perçue pour le compte de la Communauté de Communes des Lisières de l'Oise.

Le Camping de l'Aigrette se réserve le droit de refuser toute réservation d'un client avec lequel existerait un litige relatif au paiement ou à l'exécution d'un précédent contrat.

Par ailleurs, la personne effectuant la réservation devra être âgée d'au-moins 18 ans, être capable juridiquement de contracter conformément aux présentes conditions générales de vente et garantir la véracité et l'exactitude des informations. Un document officiel comportant une photographie (CNI, passeport ou permis de conduire) mais aussi une carte d'invalidité, une carte d'identité professionnelle, une carte d'ancien combattant, une carte vitale ou une carte de membre d'un partenaire du camping devra être présentée à l'arrivée. Une copie pourra être conservée à l'accueil.

Sauf pour les contrats loisirs (clientèle résidentielle), un emplacement précis ne pourra être garanti. Seuls le lieu, les dates et le type d'hébergement sont assurés.

Toute demande de modification des critères de réservation ne pourra être acceptée qu'en fonction des disponibilités du camping. A défaut, le client devra effectuer son séjour selon les conditions initiales ou l'annuler selon les conditions du paragraphe 5.

La location est personnelle et incessible. Aucune sous-location ne sera admise sous peine d'expulsion immédiate.

Dans le cas où le preneur ne s'est pas présenté le jour prévu de son arrivée, le tipi, la tente prospecteur, la yourte, le mobil-home, le cottage, la caravane ou l'emplacement, pourra être considéré libre et la location annulée dès 19 heures.

Toute personne est tenue de se conformer au règlement intérieur du camping. L'assurance responsabilité civile est obligatoire pour l'ensemble des locataires. Un état descriptif des locatifs est consultable sur notre site internet à l'adresse suivante : www.campingdelaignette.com (onglet tarifs) ou sur notre logiciel de gestion (intégrer lien passerelle Sydevnet) ou peut être adressé par courriel.

2. Tipi – tente prospecteur – yourte – mobil-home – cottage – caravane

Un dépôt de garantie par chèque bancaire, emprunte carte bancaire ou espèces d'un montant de 300,00 € sera demandé à l'arrivée et restitué en fin de séjour en fonction de l'inventaire et de l'état des lieux (sur rendez-vous pris au plus tard la veille du départ).

Un second dépôt de garantie par chèque bancaire, emprunte carte bancaire ou espèces d'un montant de 50,00 € pour le nettoyage de fin de séjour vous sera demandé à l'arrivée et restitué en fin de séjour en fonction de l'état de propreté du locatif. Par conséquent, le nettoyage est à la charge du locataire qui doit rendre le locatif en fin de séjour en parfait état de propreté. A défaut, le dépôt sera encaissé.

Le preneur autorise le loueur à effectuer tous travaux de maintenance nécessaires intérieur et extérieur, de changement de la bouteille de gaz ainsi que du réapprovisionnement en bois, même en son absence.

En cas de départ en dehors des heures prévues (entre 8 h et 10 h), le camping sera seul juge de l'état de propreté du locatif. Si ce dernier est rendu en bon état, le dépôt de garantie sera détruit ou renvoyé par voie postale dans les meilleurs délais.

L'ajout de tentes personnelles est interdit.

Un seul véhicule est autorisé sur l'emplacement.

Les locatifs ne sont pas conçus pour recevoir les personnes à mobilité réduite.

Les animaux sont interdits dans les locations.

Il est interdit de fumer dans les locatifs.

Les chaussures d'extérieur ne sont pas autorisées dans les tipis, la tente prospecteur et les yourtes.

L'ensemble du mobilier d'intérieur n'est pas prévu pour l'extérieur.

2.1. Tipi

Les locations sous tipi se font à la nuitée ou suivant les formules proposées de fin mars à fin septembre et correspond au créneau horaire : 15 h 00 / 10 h 00.

Le braséro est conçu pour fournir une chaleur d'ambiance et non un chauffage. Son authenticité le rend d'autant plus fragile. Par conséquent, toute mauvaise utilisation entraînant sa détérioration impliquera l'encaissement du dépôt de garantie.

Concernant les toiles intérieures et extérieures, celles-ci sont en 3i (imperméables, imputrescibles, ignifugées). Le camping est le seul à pouvoir utiliser les moyens de nettoyage nécessaires si des dégâts sont occasionnés. Par conséquent, toute mauvaise intervention entraînant sa détérioration impliquera l'encaissement du dépôt de garantie.

Dans n'importe quelle situation, le client est prié d'informer rapidement le camping d'une éventuelle négligence volontaire ou non.

2.2. Tente prospecteur

La location sous tente prospecteur se fait à la nuitée ou suivant les formules proposées durant toute l'année et correspond au créneau horaire : 15 h 00 / 10 h 00.

Le poêle est conçu pour fournir une chaleur suffisante par n'importe quelle condition météorologique même par des températures négatives.

Concernant les toiles intérieures et extérieures, celles-ci sont en 3i (imperméables, imputrescibles, ignifugées). Le camping est le seul à pouvoir utiliser les moyens de nettoyage nécessaires si des dégâts sont occasionnés. Par conséquent, toute mauvaise intervention entraînant sa détérioration impliquera l'encaissement du dépôt de garantie.

Dans n'importe quelle situation, le client est prié d'informer rapidement le camping d'une éventuelle négligence volontaire ou non.

2.3. Yourte – yourte familiale

La location sous yourte ou yourte familiale se fait à la nuitée ou suivant les formules proposées durant toute l'année et correspond au créneau horaire : 15 h 00 / 10 h 00.

Le poêle est conçu pour fournir une chaleur suffisante par n'importe quelle condition météorologique même par des températures négatives. Concernant les toiles intérieures et extérieures, celles-ci sont imperméables. Le camping est le seul à pouvoir utiliser les moyens de nettoyage nécessaires si des dégâts sont occasionnés. Par conséquent, toute mauvaise intervention entraînant sa détérioration impliquera l'encaissement du dépôt de garantie.

Dans n'importe quelle situation, le client est prié d'informer rapidement le camping d'une éventuelle négligence volontaire ou non.

2.4. Mobil-home – cottage – caravane – caravane familiale

La location sous mobil-home, cottage, caravane et caravane familiale se fait à la nuitée ou suivant les formules proposées durant toute l'année et correspond au créneau horaire : 15 h 00 / 10 h 00.

3. Emplacement camping – véhicule

Les locations d'emplacement se font à la nuitée ou suivant les formules proposées du 1er mars au 30 novembre et correspond au créneau horaire : 15 h 00 / 12 h 00.

Un seul emplacement est prévu pour 6 personnes au maximum. Au-delà, le client devra s'acquitter d'un deuxième emplacement pour les personnes supplémentaires.

Un seul véhicule et un seul hébergement (le camping-car est considéré comme véhicule et hébergement) sont compris dans le prix de la location. Un deuxième véhicule et 4 autres hébergements maximums (tente ou remorque) sont admis mais soumis au paiement de la redevance en vigueur, car stationnés ou implantés dans l'enceinte du camping.

Pour des raisons de sécurité, aucun véhicule ou matériel ne devra déborder de l'emplacement loué ou être stationné ailleurs. Tout véhicule stationné en dehors de l'emplacement loué, entraînera la facturation d'un emplacement supplémentaire.

Nota : les hébergements devront stationner obligatoirement vers le fond de la parcelle.

Les animaux domestiques sont acceptés (hormis les catégories 1 et 2 pour les chiens) uniquement sur les emplacements de camping, sous réserve de présentation du certificat de vaccination contre la rage (J.O. du 24/07/2007). Les certificats de vaccination doivent impérativement être présentés à l'accueil lors de votre arrivée.

Il est interdit de laisser un animal seul sur son emplacement ou dans son hébergement en cas d'absence du ou des propriétaires. Ils doivent être tenus en laisse dans l'enceinte du camping. Les promenades pour leurs besoins quotidiens doivent se faire à l'extérieur du camping.

4. Délai de rétractation

Le délai de rétractation est exclu des dites conditions générales de vente.

5. Conditions d'annulation

Chaque contractant d'un séjour peut, s'il le souhaite, se prémunir par un contrat annulation / interruption de séjour via le module Campez Couvert. Cette assurance est au tarif de 2.7 % du montant du séjour.

Si par contre, le client n'a contracté aucune assurance annulation, alors tout séjour commencé est dû en totalité. Aucune réduction n'est consentie en cas d'arrivée retardée ou de départ anticipé quelle qu'en soit la cause.

Si l'annulation intervient plus de 30 jours avant la date prévue d'arrivée, l'acompte est facturé.

Si l'annulation intervient moins de 30 jours avant la date prévue d'arrivée, le montant total du séjour est facturé.

6. Clause pénale (article 1226 et suivants du Code Civil)

Le client s'engage formellement à respecter la clause pénale ci-après.

"Tout retard dans le paiement de la facture ou de ses accessoires, entraînera une majoration de plein droit de 15 % sur le montant des sommes dues, ainsi que de l'application des intérêts de retard, au taux légal, sur le montant de la créance, à compter du premier jour du mois suivant la date d'exigibilité de ces sommes, en dédommagement du préjudice subi par la gérance du camping, et ce sans qu'une mise en demeure soit nécessaire, par dérogation à l'article 1230 du Code Civil."

7. Droit à l'image

Le camping se réserve le droit d'utiliser tous les supports de photographie et de vidéo qui pourraient être pris au cours de votre séjour pour les besoins publicitaires du camping. Pour la reproduction et la représentation de photographie sur mineurs, une autorisation signée des représentants légaux de l'enfant leur sera demandée.

8. Vidéo surveillance

La télésurveillance couvre l'entrée du camping, les contours du bâtiment et l'enceinte du site. Elle permet d'enregistrer sur un support vidéo le flux des personnes et la circulation des véhicules afin de garantir à minima une sécurité du camping, des biens et des personnes.

Le camping se réserve la faculté d'exploiter les enregistrements pour vérifications, ils seront conservés pendant une durée maximale de deux mois et peuvent être consultés sur demande. Conformément aux dispositions de la loi « Informatique et Liberté », un droit d'accès et de rectification aux données enregistrées est à disposition de tout demandeur.

9. Médiation

En cas de litige, vous pouvez adresser une réclamation écrite par lettre recommandée avec accusé de réception à l'établissement. Si vous n'êtes pas satisfait de la réponse apportée ou en cas d'absence de réponse, vous avez la possibilité de saisir un médiateur de la consommation dans un délai d'un an à compter de la date de la réclamation. De ce fait et conformément à l'article L. 152-1 du code de la consommation, vous pouvez recourir gratuitement au service de médiation MEDICYS par voie électronique : <https://app.medicys.fr/?prold=ed160f1c-7165-40bf-8fe7-4dd8a2a9d6a8> ou par voie postale : MEDICYS – 73 Boulevard de Clichy – 75009 PARIS.

10. Droit applicable

Les parties conviennent que ce contrat est soumis au droit français. En cas de litige relatif à leur interprétation et/ou à leur exécution le tribunal de commerce, d'instance ou de grande instance sera compétent.

Camping de l'Aigrette***

22 rue de la Fontaine Aubier, 60350 ATTICHY, Tél. : 03.44.42.15.97 – Courriel : contact@campingdelaignette.com

SARL au capital de 4000 € - SIRET : 750 840 761 00019